





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°161/2024 du Conseil communautaire Séance du 25 novembre 2024

Date d'envoi de la convocation = 19 novembre 2024 Nombre de délégués en exercice : 75 Nombre de délégués présents : 55 Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 17 Nombre de délégués absents : 3

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-cinq novembre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents: Michel AGNEL, Éric AJASSE, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charlotte BARRERE, Charles BASCLE, Christian BAUME, Sébastien BAYART, Frédéric BERNE, Philippe BERTHOMIEU, Jérôme CARMINATI, Yves CAZORLA, Michel CEGIELSKI, Jean-Yves CHAPELET, Cédric CLEMENTE, Maxime COUSTON, Manon CROUSIER, Aurélie DELWARTE, Bernard DUCROS, Gérard ESTELLE, Nathalie FORGEROU, Robert GAUTIER, Monique GRAZIANO-BAYLE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Christine LADET, Emmanuel LE PARGNEUX, Stéphane MARCELLIN, Léopoldina MARQUES-ROUX, Gérald MISSOUR, Christine MUCCIO, Bernard NASS, Jean-Louis NOIRET, Jennifer OBID, Michel ONDE, Stéphane OUSTRIC, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA, Jean-Christian REY, José RIEU, Marjorie SABATON, Claude SALAU, Valère SEGAL, Christophe SERRE, Christian SUAU, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE, Thierry VINCENT

Absents ayant donné procuration: Sandrine ANGLEZAN à Christian BAUME, Mohamed BERKANE à Michel AGNEL, Jennifer CHAPUIS-FAURE à Manon CROUSIER, Raymond CHAPUY à Guy AUBANEL, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Océane ESCLEYNE à Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA, Michèle FOND-THURIAL à Christine MUCCIO, Laetitia GAILLARD à Charlotte BARRERE, Sophie GUIGUE à Charles BASCLE, Stéphane MAURIN à Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Julie MERCIER à Benoit TRICHOT, Laurent NADAL à Jean-Yves CHAPELET, Olivier ROBELET à Philippe BERTHOMIEU, Jean ROCHE à Patrick PALISSE, Justine ROUQUAIROL à Jennifer OBID, Muriel ROY-CROS à Claude SALAU, Maria SEUBE à Jean Christian REY,

Absents/Excusés: Jacques BERTOLINI, Pascal BORDES, Fred MAHLER

Secrétaire de Séance : Christophe SERRE

OBJET: A - Décision Modificative nº 01/2024 du Budget Principal

La présente Décision Modificative du Budget Principal comprend :

Pour la section de fonctionnement :

<u>Les recettes de fonctionnement</u> sont proposées pour un total de + 1 883 024 € et correspondent à l'apurement des dépenses 2023 rattachées et non réalisées sur 2024.

<u>Les dépenses de fonctionnement</u> sont proposées pour un total de + 1 883 024 € retracés sur les chapitres suivants :

- Chapitre 023 « virement à la section d'investissement » : + 983 024,00 €
 Ce poste concerne l'autofinancement dégagé pour financer la section d'investissement.
- Chapitre 012 « Charges de personnel » : + 900 000 € en raison des éléments ci-après :
 - → 500 000 € liés au coût induit par le remplacement des agents à temps partiel thérapeutique en forte augmentation ainsi que le remplacement des agents en maladie ordinaire, notamment dans les crèches
 - + 200 000 € liés à l'évolution des cotisations à la CNRACL depuis le 1er janvier 2024
 - → 200 000 € liés simultanément à l'évolution du SMIC à compter du 1^{er} novembre 2024 ainsi qu'à la prime de précarité dorénavant versée aux contractuels à la fin de leur contrat. Pour rappel, cette prime est équivalente à 10% de la rémunération totale brute perçue pendant la période du contrat
- Pour la section d'investissement :

<u>Les recettes d'investissement</u> sont proposées pour un total de 0 € et sont retracées de la manière suivante :

- Chapitre 021 « Virement de la section de fonctionnement » : + 983 024 €
- Chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilés » : 983 024 €

L'ensemble des propositions présentées ci-dessus est retracé en annexe.

Envoyé en préfecture le 06/12/2024

Reçu en préfecture le 06/12/2024

Publié le 06/12/2024

ID: 030-200034692-20241125-DEL161_2024-DE

Vu les articles L2121-29 et L2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu les instructions budgétaires et comptables M57, Considérant la nécessité de réajuster certaines lignes budgétaires, Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité :

(3 oppositions: L. MARQUES-ROUX, B. NASS, A. DELWARTE et 1 abstention: E. LE PARGNEUX)

- **Approuve** les décisions budgétaires modificatives présentées en annexe.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 25 novembre 2024.

Le Président

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique en Préfecture et publié le

13 novembre 2024.

- 6 DEC. 2024

Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet <u>www.telerecours.fr</u>

Envoyé en préfecture le 06/12/2024 Reçu en préfecture le 06/12/2024 52LG

ID: 030-200034692-20241125-DEL161_2024-DE